

<p><b>OBJECTIFS &amp; COMPÉTENCES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir de solides connaissances juridiques (droit public), économiques, budgétaires/financières, et rédactionnelles, qui correspondent aux programmes des concours administratifs de catégories A et B, ainsi que les méthodes adaptées aux épreuves écrites et orales de ces concours.</li> <li>• Se positionner au niveau d'une carrière d'administration publique.</li> <li>• Répondre aux besoins exprimés par la Polynésie française (formation des cadres publics, institution de communes de plein exercice).</li> <li>• Adapter la formation des cadres publics à l'environnement juridique de la Polynésie française (principe de spécialité législative).</li> </ul>
<p><b>CARRIÈRES &amp; POURSUITES D'ÉTUDES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Postes à responsabilité dans les fonctions publiques (y compris les futurs cadres d'emplois de la fonction publique communale) mais aussi dans le secteur privé en relation avec le service public.</li> <li>• Accès aux concours de catégorie A de la fonction publique de l'État et de Polynésie Française.</li> <li>• Accès aux masters de droit à l'UPF (Master Droit des Affaires, Master Droit des Collectivités Territoriales), en métropole ou à l'étranger.</li> </ul>
<p><b>STRUCTURE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 semestres d'études au niveau L3, 30 crédits ECTS par semestre</li> <li>• 17 unités d'enseignement</li> <li>• 355 heures de cours magistraux et de travaux dirigés</li> <li>• Préparation aux concours de catégorie A de la fonction publique</li> <li>• Perfectionnement de l'anglais</li> </ul>
<p><b>CONDITIONS D'ADMISSION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• être titulaire au minimum d'un niveau licence 2 validé (ou d'un ancien DEUG), OU d'un titre jugé équivalent, et sur dispense (procédure de VA 85) aux titulaires d'un autre diplôme sanctionnant une formation Bac+2 (DEUST, DUT, BTS....).</li> <li>• Les candidats n'ayant pas les titres requis, mais ayant acquis une expérience professionnelle, peuvent solliciter leur inscription par validation des acquis professionnels : leur demande sera examinée dans les conditions légales par un jury.</li> <li>• Sélection des candidats sur dossiers et/ou entretien.</li> </ul>
<p><b>CONTACT &amp; INFORMATION</b></p>	<p>COSIP (Centre d'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle) tél : (689) 40 803 954 – courriel : &lt;cosip@upf.pf&gt;</p>